

**Le (TAQ) Tribunal Administratif du Québec
donne raison à NIOCAN.**

Montréal, le 17 juin 2003 Le TAQ a reconnu que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) avait agi correctement en autorisant l'utilisation de 9,4 ha pour l'exécution du projet NIOCAN à Oka, Québec.

Le TAQ a fortement rejeté les allégations non-fondées soulevées par les opposants au projet lors des audiences.

RAPPELONS:

1. que la CPTAQ a conclu que l'exploitation de niobium pouvait fonctionner en harmonie avec l'agriculture;
2. que le BAPE a informé le ministre responsable de l'environnement que les impacts environnementaux associés à la réalisation du projet seraient négligeables et qu'aucun effet sur la santé publique ne devrait être observé;
3. que le ministère des Ressources naturelles du Québec a accordé toutes les autorisations requises pour la réalisation du projet;
4. que cinq ministères fédéraux dont celui de l'Environnement ont conclu, après analyses des études d'impact environnemental du projet, qu'il n'y avait pas d'éléments déclencheurs demandant leur implication dans le projet.

Suite à la décision du TAQ il ne reste donc qu'au ministère de l'Environnement du Québec (MENVQ) à émettre les certificats d'autorisation (CA). Le MENVQ a reçu dès octobre 2000, les études d'impact environnemental réalisées par la firme de consultants et spécialistes en environnement Roche Ltée. De plus, toutes les études additionnelles effectuées par les experts de NIOCAN pour les audiences du TAQ et du BAPE furent remises au MENVQ. NIOCAN prévoit être en mesure de répondre aux dernières questions techniques demandées par le MENVQ d'ici juillet- 2003.

Lors des audiences au TAQ, NIOCAN a défendu les agriculteurs situés sur la carbonatite d'Oka en démontrant aux opposants que les craintes qu'ils soulevaient étaient injustifiées et qu'au contraire les cultures rencontraient toutes les normes de qualité. Le projet inclut la restauration du site abandonné de l'ancienne mine St-Lawrence Columbium (SLC) épargnant ainsi des dépenses substantielles à la municipalité et aux ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles. Le projet inclut aussi le prolongement de l'aqueduc de la municipalité assurant ainsi une eau de meilleure qualité aux agriculteurs du secteur de l'exploitation.

Nous croyons que le CA sera émis rapidement car le projet a été étudié à fond et, de plus, il existe une exploitation semblable au Québec autorisée par le MENVQ.

NIOCAN inc. est une compagnie de ressources minérales qui détient des dépôts de niobium avec des réserves prouvées et probables pour un minimum de 17 ans d'opération avec une valeur récupérable de plus de 1,0 Milliard de \$. La compagnie se concentre sur le développement de son projet de production de ferroniobium. Le ferroniobium est utilisé dans la production croissante d'alliages spéciaux pour l'aéronautique, les turbines et dans des aciers à haute résistance utilisés dans l'automobile, la construction, les pipelines et autres. Niocan a annoncé récemment l'acquisition d'une deuxième propriété de niobium en Ontario afin d'assurer le développement de son plan d'affaires à long terme.

- 30 -

Pour plus d'information, veuillez contacter:

R. Dufour, ing.
Président du conseil d'administration
Tel: (514) 340-4711 ext. 4926
Fax: (514) 340-7211

Richard R. Faucher, ing
Président
Tél: (514) 288-8506
Fax : (514) 843-4809
Courriel: niocan@niocan.com